MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 AVRIL 2011

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel - Bonenfant - Delenclos - Loir – Lejop – Muchembled –Colinet formant la majorité des membres en exercice. <u>Absents excusés</u>: M. Talon, procuration à M. Barbillon - M. Cresson procuration à Mme Hallu. Secrétaire de séance: M. Lejop

Compte rendu de la réunion du 4 mars 2011 adopté.

<u>Aménagement sécuritaire et d'embellissement - Maîtrise d'œuvre - Autorisation au maire pour signature du marché passé suivant la procédure adaptée</u>

Le conseil municipal, vu :

- L'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée
- Les articles L2122-21-6° et L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 3 janvier 2011
 Considérant
- Les offres reçues
- Le rapport rendu par l'assistant conseil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer toutes les pièces du marché suivant : BEIMO, pour un montant de $8\,800.00\,\text{\ensuremath{\in}}\,\text{HT}$
- donne délégation au maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéants, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

<u>Installation d'un système de vidéosurveillance place de l'école et parking de l'église Demande de subvention</u>

Le conseil municipal,

Vu les actes de dégradations répétés perpétrés sur la place Henri Potet (place de l'école) et sur le parking de l'église : casse systématique des panneaux de signalisation, atteintes aux véhicules garés sur la place de l'église, détérioration des parterres et des vasques fleuries, vols de plantes, dépôts de déchets sur la place près de l'entrée de l'école et dans l'abribus et la cabine téléphonique (bouteilles cassées, détritus divers...);

Vu le récépissé de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 14 mars 2011, de la demande d'autorisation d'installer un système de vidéosurveillance, déposée par le maire;

Vu le devis établi par la Société Périn d'un montant de 4 260.00 €HT;

Décide à l'unanimité:

- de faire installer, après avoir reçu l'autorisation de Monsieur le Préfet de l'Oise, un système de vidéosurveillance permettant de visualiser les aires concernées. Cette installation permettra, soit d'identifier les auteurs de ces méfaits, soit et surtout, de les dissuader.
- D'accepter le devis établi par la société Périn pour un montant de 4 260.00 €Ht
- De demander une subvention à l'Etat au taux de 50 % du montant HT
- D'établir le plan de financement, comme suit :

- Montant des travaux HT : 4 260.00 €

- Subvention au taux de 50 % : 2 130.00 € - Reliquat pris sur le budget primitif 2011 : 2 130.00 €

Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces correspondant à cette affaire.

Embauche d'une personne en contrat unique d'insertion

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, vu la charge de travail à réaliser sur la commune par les adjoints techniques, notamment en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts, une convention a été signée avec le Conseil général de l'Oise pour l'embauche d'une personne en contrat unique d'insertion en tant qu'agent d'environnement et des espaces verts pour une durée de six mois à compter du 1er avril 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette embauche et entérine la signature par le maire, de la convention avec le Conseil Général et du contrat d'embauche.

Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 1 748.76 € de la société Groupama pour remboursement des dommages à la salle polyvalente, lors d'une tentative d'effraction en octobre 2010.
- 7.69 €de la SER pour remboursement d'un trop versé sur facture.

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2010</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2010 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	53 658.41 €	3 855.29 €
RECETTES	46 659.72 €	115 784.65 €
RESULTAT	- 6 998.69 €	111 929.36 €

SERVICE ASSAINISSEMENT – Compte de Gestion du receveur – Année 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour 2010 par le Receveur, visé et certifié sincère par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

SERVICE ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats de l'exercice 2010

Le conseil municipal, considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	6 998.69 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

SERVICE ASSAINISSEMENT – Budget Primitif – année 2011

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'exercice 2011 du service assainissement comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	57 275 €	57 275 €
RECETTES	4 096 €	160 562 €

Convention d'entretien des sentiers de randonnée sur le territoire de Ville avec la CCPN

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention à passer entre la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la commune de Ville pour l'entretien des sentiers de randonnée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette convention et autorise le maire à la signer.

Indemnité de logement des Instituteurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose un taux de revalorisation de 1.5 %, de l'indemnité de logement des instituteurs pour l'année 2011.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait part de l'invitation de l'association « Les Galopins » à la kermesse du 21 mai.
- Pour les photos aériennes, une réunion spécifique aura lieu pour déterminer le choix des photos.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une fermeture de classe est envisagée par l'Académie au sein du regroupement de Ville-Suzoy-Passel. Des précisions seront données ultérieurement quant au choix de la classe qui sera fermée (probablement à Ville) et sur les actions qui pourraient être menées pour protester contre cette fermeture. Une étude sera faite concernant le mode et les charges de fonctionnement qui en découleraient.

Fait à Ville, le 11 avril 2011